

Hantise (dé)coloniale

Azzedine Hajji

En 2010, *La Revue nouvelle* consacrait un dossier thématique aux études postcoloniales¹ qui mettait en exergue un regard renouvelé porté sur l'histoire coloniale et ses répercussions sur notre analyse des phénomènes contemporains. Près de huit ans plus tard, ces interrogations restent plus que jamais d'actualité et nous poussent à poursuivre la réflexion. Car, plusieurs décennies après la fin d'une majorité des occupations coloniales², en a-t-on vraiment fini avec la *colonialité*? Parler ainsi de « colonialité du pouvoir », à la suite notamment d'Aníbal Quijano³, revient à mettre en évidence une certaine continuité entre les formes contemporaines du pouvoir et celles qui se sont développées lors des périodes qualifiées traditionnellement de coloniales. Difficile de croire en effet que l'avènement des indépendances nationales aurait comme par enchantement sonné le glas des rapports de domination. En matière de commerce mondial par exemple, les déséquilibres entre les pays dits « du Nord » et « du

Sud » sont frappants⁴. L'injonction faite à ces derniers de libéraliser leur politique agricole (par l'ouverture de leurs marchés intérieurs à la concurrence internationale, par la reconversion dans l'agriculture d'exportation, etc.) contraste, par exemple, avec la protection dont jouissent les producteurs-riceurs européens⁵, menaçant de ce fait la sécurité alimentaire des populations pauvres du Sud. Sur le plan sanitaire, on peut évoquer aussi les essais cliniques effectués par l'industrie pharmaceutique dans nombre de pays pauvres moins regardants sur les conditions de sécurité, alors que les médicaments sont destinés aux marchés occidentaux⁶. Et que penser de l'importation nette de personnels médicaux en faveur du Nord malgré les besoins criants des pays du Sud en la matière⁷? De même sur un tout autre plan illustrant cette asymétrie, aurait-on pu ne serait-ce qu'envisager la participation de l'Inde à

1 | « Inventer l'Autre, s'illusionner sur soi? Le débat des études postcoloniales », n° 7/8, juillet-août 2010.

2 | Il faut néanmoins rappeler que le statut de territoires tels que, entre autres, la Martinique et la Guyane française ou les enclaves espagnoles au Maroc telles que Melilla ou Ceuta sont encore aujourd'hui l'objet de vives tensions.

3 | Quijano A., « "Race" et colonialité du pouvoir », *Mouvements*, 2007/3 (n° 51), pp. 111-118.

4 | Serfati C., « Le commerce à l'ère néolibérale », dans *L'Atlas « Mondes émergents »*, 2012, p. 52-56.

5 | Berthelot J., « Selon que vous serez puissant ou misérable... La question agricole dans le commerce mondial », *Revue internationale et stratégique*, 2017/4 (n° 108), p. 121-131.

6 | Shah S., « Médicaments du Nord testés sur les pauvres du Sud », *Le Monde diplomatique*, mai 2007, pp. 18-19; Chippaux J.-P., « L'Afrique, cobaye de Big Pharma », *Le Monde diplomatique*, juin 2005, p. 14.

7 | Frommel D., « Quand le Nord débauche les médecins du Sud », *Le Monde diplomatique*, avril 2002, p. 28-29.

une intervention militaire pour régler le conflit opposant l'Armée républicaine irlandaise (IRA) au Royaume-Uni ou, plus de près de chez nous, l'organisation par le Rwanda d'une médiation pour régler les tensions politiques entre néerlandophones et francophones ?

Avec les mouvements migratoires qu'ont connus les anciennes puissances colonisatrices, les relations internationales ne sont pas les seules à se voir caractériser par les inégalités. Les citoyen·ne·s originaires des anciennes colonies, belges ou non d'ailleurs, qui résident dans l'ex-pays colonisateur occupent également des positions subalternes. Sur le marché du travail par exemple, le monitoring socioéconomique⁸ effectué par Unia⁹ et le Service public fédéral « Emploi » démontre que leur taux d'emploi est largement inférieur à celui du reste de la population ; et même à diplôme égal, ces personnes continuent à être discriminées. De manière générale c'est une véritable ethnostratification du marché du travail qui se déploie, impliquant une segmentation et une concentration de ces travailleur·se·s dans les secteurs professionnels les moins valorisés.

Il faut que tout change pour que rien ne change

Malgré ces constats accablants, la situation actuelle ne résulte pas pour autant d'un calquage pur et simple des rapports coloniaux ancestraux. Si la domination persiste, les formes qu'elle revêt évoluent sous l'effet de la dynamique des rapports de force en jeu. S'il en était autrement les indépendances nationales ne seraient probablement jamais advenues ; des femmes et des hommes se sont en effet battu·e·s pour les arracher. Durant les décennies qui ont suivi les indépendances, c'est une véritable chape

de plomb qui s'est abattue sur l'histoire de la période coloniale qui n'a été que peu ou prou évoquée, en particulier dans les programmes scolaires¹⁰. Pourtant des initiatives institutionnelles ont commencé à voir le jour en Belgique depuis quelques années pour mettre en lumière cette période de notre histoire : commission parlementaire sur l'assassinat du Premier ministre congolais Patrice Lumumba au début des années 2000¹¹, mention explicite de l'histoire coloniale au Congo dans un programme scolaire en 2014¹², appel à projet de la Communauté française pour financer des projets visant à promouvoir la mémoire de l'histoire coloniale en 2017¹³, proposition de résolution au Parlement fédéral, soutenue par la gauche, concernant le travail de mémoire à mener sur l'implication de la Belgique dans la colonisation du Congo, du Rwanda et du Burundi¹⁴, etc.

On aurait tort de penser cependant que ces initiatives sont le fruit d'une évolution « naturelle » de notre société censée se mouvoir inéluctablement dans le sens du progrès. Elles sont plutôt le résultat toujours précaire de luttes menées par des groupes et des individus et sont susceptibles à tout moment d'être remises en cause. Elles apparaissent même parfois comme des concessions accordées du bout des lèvres, à l'image des modalités concrètes de l'enseignement de l'histoire de la colonisation. La mention explicite de la colonisation du Congo¹⁵ dans les cours d'histoire ne concerne effectivement que les élèves de l'enseignement qualifiant. Ce « privilège » donne le sentiment que

10 | Lauro A. et Landmeters R., « Manger végétal ou colonial ? Les (vrais) enjeux de l'histoire de la colonisation », *Eduquer*, novembre 2017 (n° 133), p. 15-19.

11 | <https://goo.gl/VYy9uN>

12 | Arrêté du gouvernement de la Communauté française du 16 janvier 2014.

13 | <https://goo.gl/8iRVSn>

14 | <https://goo.gl/EgSkei> ; un an après le dépôt de la résolution, le texte n'a toutefois pas encore été discuté pour l'heure.

15 | Le cas du Rwanda et du Burundi n'est pas évoqué.

8 | Le rapport complet est disponible sur <https://goo.gl/op2G4b>

9 | Il s'agit de l'institution publique interfédérale compétente en matière de lutte contre les discriminations.

ce pan important de l'histoire belge ne s'adresserait qu'aux immigré·e·s et à leurs descendant·e·s, surreprésenté·e·s dans ces filières d'enseignement. Plus encore, la manière d'aborder cette histoire est centrée sur le point de vue européen, les Africain·e·s subissant l'histoire plus qu'elles·ils n'y participent, ce qui aboutit inévitablement à des formes d'euphémisation de la violence coloniale¹⁶. Ce qui est donné d'une main, à savoir la reconnaissance de l'histoire coloniale belge comme objet méritant d'être enseigné, semble repris de l'autre, du moins en partie.

Si des groupes et des individus luttent contre l'asservissement et la domination, il ne faudrait pas pour autant négliger les évolutions concomitantes qui se produisent sous l'effet des rapports de force entre diverses factions des classes dominantes. Un parallèle historique avec la controverse de Valladolid au XVI^e siècle nous éclaire à ce sujet. Lancée par le souverain espagnol Charles Quint, elle devait trancher le traitement à réserver aux Américain·e·s dans les colonies américaines récemment conquises. Elle opposait ceux qui entendaient les coloniser par la force à ceux qui entendaient le faire « pacifiquement », pour le « propre bien des populations ». Pour autant, personne ne doutait fondamentalement de la légitimité de l'entreprise coloniale en tant que telle¹⁷. Dans les faits, et malgré les droits accordés aux Américain·e·s, notamment celui de ne pas être réduit·e·s en esclavage, la spoliation, les exactions, le travail forcé, les violences, etc. ont perduré, la couronne espagnole continuant d'ailleurs à tirer des dividendes de l'exploitation économique du continent américain¹⁸. Malgré la sincérité des défenseurs

espagnols de la cause amérindienne, on peut donc s'interroger sur le fondement de cette controverse. Par le biais de la production d'un discours théorique de bienveillance humaine, on peut penser qu'un de ses effets tangibles aura été la tentative de donner une image plus positive, et donc légitime, de l'entreprise coloniale. Par conséquent, et en reprenant Françoise Vergès à propos de l'abolition de l'esclavage, situer le débat uniquement dans sa dimension morale ne permet guère de se doter des instruments pour lutter réellement contre l'économie de prédation qui sous-tend structurellement le système colonial¹⁹.

La « race » comme vision de réification du corps social

Le concept de colonialité du pouvoir permet justement de mettre en évidence certaines invariances depuis l'époque coloniale, par-delà les évolutions, aussi probantes soient-elles. Un des piliers sur lesquels elle repose est la notion de « race ». Socialement construite, et donc historiquement située, elle ne devrait pas être exclusivement comprise dans son acception biologique qui était certes dominante par le passé²⁰. Ce qui la caractérise plus fondamentalement est, pour reprendre Achille Mbembe, l'affirmation de l'ir-réductibilité des différences sociales²¹ à des fins de domination. Dans ce cadre, le racisme se définit alors comme l'essentialisation de caractéristiques sociales qui ne sont pas considérées comme le résultat d'un processus contingent de socialisation, mais comme l'expression de la nature immuable des individus

19 | Vergès F., « Approches postcoloniales de l'esclavage et de la colonisation », *Mouvements*, 2007/3 (n° 51), p. 102-110.

20 | Fassin D., « Nommer, interpréter. Le sens commun de la question raciale », dans D. Fassin et É. Fassin (éds), *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, La Découverte, 2009, p. 37-40.

21 | Mbembe A., *Sortir de la grande nuit. Essai sur l'Afrique décolonisée*, La Découverte, 2013, p. 66-67.

16 | Lauro A. et Landmeters R., *op. cit.*

17 | Quijano A., *op. cit.*

18 | Gomez T., « Conquête, violence et droit dans le monde hispanique aux XV^e et XVI^e siècles », *Littératures classiques*, 2010/3 (n° 73), p. 17-38.

ou des groupes. Que cette nature soit perçue comme biologiquement, culturellement ou religieusement fondée n'y change rien car elle est fondamentalement l'expression d'une rationalisation à posteriori de l'exercice d'une domination²². Ce concept est donc mobilisé pour décrire dans leur unité des formes variées d'essentialisation, mettant en évidence ce que les modalités actuelles de racialisation doivent à l'héritage de l'impensé coloniale. Cette vision raciale du corps social représente ainsi une de ses invariances évoquées et permet d'établir une filiation entre les États coloniaux et postcoloniaux des rapports sociaux. Car, si la colonisation a été l'expression d'une domination violente, quels processus historiques auraient depuis institué une rupture radicale avec cet ordre ? Les constats d'inégalité déjà évoqués ne semblent pas montrer que les compteurs aient été remis à zéro. Dès lors comment nier que ces inégalités sont tributaires, du moins en partie, de l'histoire coloniale ? Comment ne pas interpréter le refus, parfois farouche, de reconnaissance ou même l'euphémisation de la violence coloniale comme l'expression d'un malaise à ce niveau ? Ces dénégations devraient être prises au sérieux et leur analyse mobilisée pour éclairer sous un autre jour certains enjeux contemporains.

Le refoulement désespéré d'un passé pourtant bien présent

Pour illustrer cette démarche, on peut reprendre les interventions d'un député dans le cadre de la commission d'enquête parlementaire « Lumumba » qui était chargée d'apporter un éclairage sur les circonstances de la mort du tout premier chef de gouvernement du Congo après l'indépendance. Ce parlementaire issu des rangs du PSC (actuel CDH) émettait des réserves sur

l'opportunité de mettre en place ladite commission. Son analyse contextuelle de l'indépendance congolaise mettait en avant la manipulation qu'exerçait l'URSS sur les mouvements tiers-mondistes en Afrique. Il affirmait également la responsabilité de Patrice Lumumba dans les troubles et les violences qui aurait mené le pays au bord de la guerre civile. Il ajoutait par ailleurs que « La Belgique était à cette époque un État colonial qui menait une politique africaine en conformité avec ses intérêts et avec les valeurs de l'époque, tout comme la France, comme la Grande-Bretagne. En 1960, notre chef d'État fut insulté à l'occasion de l'indépendance, nos ressortissants furent menacés et brutalisés²³ ». Mais au-delà du déni de la violence et du rapport de domination exercés par la Belgique sur le Congo, et justifiés sur la base des supposés « valeurs » de l'époque²⁴, c'est l'allusion aux événements contemporains qui donnent une saveur particulière à ce positionnement. Ce député s'interrogeait en effet sur le détournement de l'attention des pouvoirs politiques des violations massives des droits humains au Congo qu'une telle commission d'enquête n'aurait pas manqué de susciter. En somme il fallait cesser de se tourner vers le passé et regarder vers le présent et l'avenir : « On ne le dira jamais assez, ce qui nous importe, c'est la situation actuelle au Congo, au Rwanda et au Burundi, c'est aussi la situation humanitaire de ces trois pays²⁵ ». Son allocution se terminera néanmoins de manière quelque peu contradictoire sur l'importance du passé pour comprendre tout de même la situation actuelle de ces

23 | Compte-rendu intégral de la séance plénière de la Chambre des représentants du 23 février 2000, p. 17, <http://bit.ly/2nmm6iH>

24 | Il n'est pas inutile de rappeler que la Belgique avait déjà signé la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention européenne des droits de l'homme qui sont toujours d'application aujourd'hui.

25 | Compte-rendu intégral du 23 février 2000, *op. cit.*, p. 18.

22 | Fassin D., *op. cit.*

pays : « Quelles leçons pouvons-nous tirer de l'histoire pour mieux contribuer au développement économique, social, environnemental et au respect des droits de l'homme dans cette région ?²⁶ ».

On le voit, même inconsciemment, l'importance de l'histoire pour éclairer les enjeux contemporains est une idée largement admise. C'est pourquoi l'interprétation qui en est faite représente un enjeu de luttes politiques. En l'occurrence ici, et dans le même mouvement de pensée, l'omission du rôle de la Belgique dans l'histoire du Congo permet de détourner sa responsabilité dans le cours actuel des événements. En décrivant la situation actuelle de ces pays d'Afrique en des termes qui excluent une responsabilité belge, ce député attribue un beau rôle à la Belgique : celui d'une âme charitable qui intervient exclusivement dans un cadre désintéressé et humanitaire. Il n'en est rien pourtant car de nombreux acteurs belges, du fait des liens historiques entre les deux pays, œuvrent au Congo en vue de satisfaire leurs intérêts propres, notamment économiques. L'exploitation des ressources naturelles représente, par exemple, une des causes majeures des conflits qui s'y déroulent comme le confirme le Conseil de sécurité des Nations unies²⁷, mais aussi un rapport du Sénat belge²⁸. Et des entreprises de notre pays sont impliquées²⁹. Certain·e·s, pour qualifier cette situation, n'hésitent d'ailleurs pas à parler de néocolonialisme³⁰.

26 | *Ibidem*.

27 | <http://bit.ly/2GojokN>.

28 | Rapport de la commission d'enquête parlementaire chargée d'enquêter sur l'exploitation et le commerce légaux et illégaux de richesses naturelles dans la région des Grands Lacs au vu de la situation conflictuelle actuelle et de l'implication de la Belgique : <https://goo.gl/WG3MWP>

29 | Pour un aperçu des activités des sociétés belges dans le secteur minier, voir Triest F., *Les entreprises belges et l'exploitation minière en RD Congo et au Pérou. Panorama et réflexion sur le dialogue ONG-entreprise*, Bruxelles, Commission Justice et Paix, 2012, <https://goo.gl/FQry81>

30 | Voir le dossier « Colonialisme et néocolonialisme au Congo », *Les autres voix de la planète*, 2009 (n° 41), p. 4-10.

Loin de considérer les Congolais·es comme incapables de prendre leur destin en main, le propos ici est avant tout d'illustrer l'incidence que l'interprétation du rôle de la Belgique durant la période coloniale peut engendrer sur la légitimité de ses politiques actuelles. En omettant certains éléments embarrassants du passé, il s'agirait de ne pas trop attirer l'attention sur les conséquences bien actuelles des diverses formes de notre présence en Afrique.

Ce dossier thématique se propose donc d'explorer certaines modalités contemporaines de la domination sociale et des luttes qui lui sont opposées à la lumière du passé colonial. La contribution de Luis Martinez Andrade s'attache en premier lieu à mettre en évidence le rôle primordial de la colonisation des Amériques dans l'émergence de la modernité occidentale. La conquête, la colonisation et l'exploitation des ressources du « Nouveau monde » ont en effet durablement transformé les sociétés européennes, notamment en érigeant le monopole de la rationalité comme justification de leur supériorité supposée. La réflexion de Guillermo Kozlowski développe pour sa part une métaphore quasi paradigmatique du discours colonial : la conquête d'un désert inhabité. De la Pampa argentine, en passant par le Sinaï, sans oublier le Sahara et le Far West, la colonisation a souvent été légitimée par la valorisation de territoires supposément inoccupés ou inexploités. Un tel dessein ne pouvait qu'inévitablement aboutir à l'éradication de l'Autre. L'entretien mené avec Achille Mbembe nous conduit ensuite à explorer les incidences de la colonisation du continent africain sur sa situation actuelle. Bien qu'elle l'ait marqué d'une empreinte indélébile, cette période de son histoire doit nécessairement être relativisée. L'Afrique en effet a aussi une riche histoire pré/postcoloniale et la colonisation elle-même n'aura été que le détourne-

ment de ses potentialités, mais pas leur annihilation. Dans le prolongement de cette réflexion, l'article de Sarah Demart met en exergue la transformation irréversible que la colonisation a opérée sur le colonisateur : la Belgique, désormais, ne peut plus être définie comme seulement « blanche ». Pour autant, la pleine reconnaissance des Afro-descendant·e·s reste problématique. Dans le mouvement associatif en particulier les exigences des pouvoirs publics sur leur mode de regroupement semblent encore tout imprégnées des préjugés coloniaux. Pour terminer Ghaliya Djelloul nous propose une analyse du positionnement des féministes musulmanes, en particulier au sein du champ général des luttes féministes. Les objections qui leur sont opposées par certaines féministes « laïques » qui leur dénie toute légitimité émancipatrice, posent question quant à la monopolisation de ces luttes. Reproduisant un ordre colonial où l'appartenance religieuse est essentialisée, ces femmes se voient refuser la capacité à choisir pour elles-mêmes leurs modalités de lutte contre le patriarcat.

Les contributions, en nombre forcément limité, que propose ce dossier thématique sont très loin d'épuiser le sujet. Elles sont avant tout une invitation à poursuivre de manière incessante la réflexion, car notre manière de percevoir les enjeux passés révélera toujours quelque chose sur ce qu'ils sont aujourd'hui.